

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 139/7e L de la Commission permanente de la Chambre des Députés qui fixe la date d'ouverture et la durée de la deuxième session ordinaire 1970 de la Chambre des Députés

n° 139/7e L de la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 octobre 1970

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1970

Date du numéro
25 novembre 1970

VISAS

En conséquence, la Chambre des Députés est convoquée le samedi 28 novembre 1970 à 9 heures. La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 57-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

Vu l'arrêté n° 69-1892/SG/CD du 31 décembre 1969 rendant exécutoire la délibération n° 84/7eL du 30 décembre 1969 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1970

A adopté dans sa séance du 27 octobre 1970 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La date d'ouverture de la deuxième session ordinaire 1970 de la Chambre des Députés est fixée au samedi 28 novembre 1970 à 9 heures. Art. 2. — La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

Pour le Président de la Commission permanente empêché : Le Vice-Président, A. GLARDON. Le Secrétaire de la Commission permanente, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.